

# I-CAD

## Gestion du fichier national d'Identification des Carnivores Domestiques

### Contexte

Sous délégation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, la société Ingenium animalis a pour mission de mettre en place la gestion en ligne du Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France (*chiens et chats en majorité*).

Le Fichier National I-CAD est un outil de référence pour que tout particulier ou organisation (*gendarmerie, refuge, fourrière, ...*) puisse déclarer un animal nouvellement pucé ou tatoué (*l'identification est obligatoire en France depuis 2012*), mais aussi déclarer un animal trouvé, perdu, ou retrouvé.

### Discussion avec le responsable du fichier I-CAD

« Bonjour, je suis heureux de vous présenter ce projet de numérisation du fichier d'identification I-CAD ! Nous allons articuler ce projet en plusieurs étapes, qu'il faudra suivre avec rigueur. »

### Première étape

« Tout d'abord, nous aurons rapidement besoin de mettre en place la base de données et permettre à un utilisateur authentifié de déclarer un nouvel animal. Chaque utilisateur comprend bien sûr son nom, son prénom, son email, sa fonction (*vétérinaire, policier, éleveur, ...*), l'adresse complète de son établissement et son numéro de téléphone professionnel.

Les professionnels nous contactent par mail pour créer un compte. Après vérification, nous nous occupons de créer son compte et nous lui envoyons son mot de passe par SMS. Il nous faudra une page accessible uniquement du réseau local pour que nous puissions créer de nouveaux utilisateurs, avec les informations dont a parlé juste avant. Cette page sera bien sûr complètement indépendante du site.

Ce site servira aux professionnels à gérer leurs animaux ou ceux de leurs clients. Ainsi, il alimenteront et mettront à jour, en ligne, le fichier national Icad !

Dans ce fichier, un animal possède obligatoirement un identifiant Icad (*puce ou tatouage*) : un animal sans identifiant Icad ne peut pas être déclaré. D'autres informations sont nécessaires : le nom donné à l'animal, sa date de naissance (*si connue*), son sexe, son espèce (*chien, chat, alligator, ...*), éventuellement sa race (*caniche, berger allemand, siamois, ...*) ainsi qu'un court texte décrivant des signes particuliers (*qui pourraient permettre de le reconnaître*).

Un utilisateur peut bien sûr déclarer plusieurs animaux. La liste des animaux déclarés par un utilisateur doit être visible dès la page d'accueil, après qu'il se soit authentifié.

Idéalement, il faut afficher toutes les informations de chaque animal dans cette liste, sans oublier la possibilité de modifier ou supprimer un animal ainsi que déclarer un nouvel animal.

Pour terminer cette première étape, il faudra donc nous livrer ce début d'application permettant de créer, modifier, supprimer un animal et lister les animaux d'un utilisateur authentifié ».

## Deuxième étape

Dans un second temps, il faudra rajouter les fonctionnalités suivantes pour les utilisateurs authentifiés :

- déclarer la perte d'un de ses animaux
- déclarer un animal retrouvé (après une perte)
- déclarer le vol d'un de ses animaux

De plus, nous devons fournir la possibilité à n'importe quel internaute de déclarer un animal trouvé, à condition qu'il fournisse un identifiant Icad. Ce service doit donc être accessible sans authentification, à travers un lien évident sur la page d'accueil.

Il faudra bien sûr conserver l'historique des déclarations effectuées sur chaque animal, quel que soit le type de déclaration : création, perte, retour, vol ou trouvé.

## Troisième étape

Si la durée de votre contrat nous le permet, nous aimerions ajouter d'autres fonctionnalités :

- la possibilité de fournir une image de l'animal lors de sa création en base et ainsi permettre à un utilisateur de visualiser la photo d'un animal dans la liste affichée,
- toujours à partir de la liste des animaux d'un utilisateur, pouvoir afficher l'historique des déclarations d'un animal donné (*par ordre de date décroissant et qui termine donc par la création de l'animal*).

Enfin, cette application doit pouvoir être utilisée sur des smartphones et des tablettes : il faut donc que la mise en page s'adapte à la taille du terminal utilisé.

Je vous souhaite un bon travail ! »